KINA en Martinique = COUACHI en Guyane

(c) WikiCommons

Biopiraterie du Couachi par l'IRD ?

Auteur : Erwann SDate : janvier 27, 2016Dans: Économie, Education & Santé, Environnement, Guyane, Politique, Societé

Imprimer Email

Plante bien connue de la pharmacopée traditionnelle guyanaise, le Couachi (*Quassia Amara*) vient de faire l'objet d'un dépôt de brevet, et plus précisément la molécule simalikalactone, qui aurait des vertus contre le paludisme. Deux juristes de la fondation Danielle Mitterrand France-Libertés ont fait "opposition auprès de l'Office Européen des Brevets" pour dénoncer cette pratique *"à la fois immorale et contraire aux règles de la propriété intellectuelle"*.

Ce sont des chercheurs de l'IRD, qui suite à des études menées en Guyane dans les années 2000 en forêt et auprès des populations (autochtones), ont souhaité faire breveter la molécule "SkE" pour faire bénéficier l'Institut (public) de Recherche et de Développement d'*"un monopole d'exploitation de la propriété antipaludique de la molécule SkE extraite de la plante Quassia Amara pour une durée d'au moins 20 ans"* explique la fondation.

Institut de recherche pour le développement

"L'injustice de cette appropriation est flagrante ; elle confèrerait à l'IRD le droit d'interdire à quiconque d'exploiter un remède contre le paludisme comprenant la molécule protégée pendant 20 ans. Ainsi, les populations ayant contribué au développement de l'innovation pourraient se voir interdire l'exploitation de leurs propres remèdes ancestraux. Et ce, alors que le paludisme est l'une des causes principales de mortalité dans le monde"

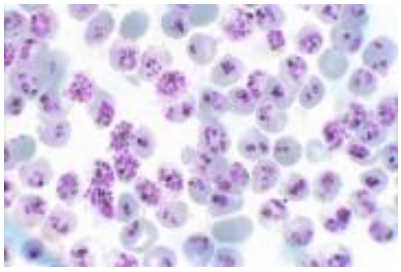

"Ces pratiques sont d'autant plus révoltantes qu'elles proviennent du milieu de la recherche publique française" enfonce encore France-Libertés. Son objectif au-delà *"des enjeux d'équité et de justice",* est de *"sensibiliser le monde de la recherche et le secteur privé afin que leurs pratiques évoluent vers plus de respect envers les populations autochtones et locales. Ces dernières doivent être considérées comme de véritables partenaires dépositaires de droits, notamment sur leur patrimoine culturel immatériel et matériel qu'elles communiquent dans le cadre de projets scientifiques."*

Les pouvoirs politiques s'étonnent

"Certains individus malintentionnés continuent de piller les ressources génétiques des populations et des territoires" a rapidement réagi le président de la CTG, **Rodolphe ALEXANDRE**, estimant que ceux-ci *"sapent les efforts et les importantes évolutions législatives dans le combat contre la biopiraterie"*, dont le projet de loi actuellement en discussion au Parlement (et voté hier par le Sénat).

Il rappelle fermement que *"l'utilisation abusive des connaissances traditionnelles des populations sans leur consentement préalable, ainsi que l'absence totale de retour pour le territoire ne peuvent plus être tolérées"*, et dénonce donc *"l'absence totale d'éthique"* de la part des chercheurs incriminés. Et ce même (!) *"alors qu'il leur ait exigé, par leur institut"* de prévoir le partage avec les populations.

"Il est dans l'intérêt de tous qu'il soit enfin compris que la source d'innovation et de développement endogène que représente la biodiversité guyanaise, doit être exploitée en totale concertation avec l'autorité politique et les populations locales" conclut-il, après avoir énoncé les différents projets réalisés actuellement par GDI, le CNRS, l'Institut Pasteur et l'Université de Guyane, *dans le respect des règles élémentaires prévues par l'APA"* (Accès et Partage des Avantages).

Auteur : Erwann SDate : janvier 27, 2016Dans: Économie, Education & Santé, Environnement, Guyane, Politique, Société.